



Journée technique  
Brest, 19 Novembre 2009

# Faire payer le dommage environnemental sans sortir du Fipol : l'exemple canadien

Michel Girin

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 -  
FRANCE

Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 91 38

contact@cedre.fr

<http://www.cedre.fr>





# DEUX FONDS NATIONAUX, CHACUN AVEC SES REGLES

Un fonds pour l'indemnisation de la  
réponse aux pollutions des navires, avec  
adhésion pleine et entière au Fipol et à ses  
règles

+

Un fonds pour les dommages à  
l'environnement, avec ses règles propres

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)



# LA DIRECTION DE L'INTERVENTION

Face à une pollution marine accidentelle d'origine inconnue ou dépassant les capacités de l'opérateur en cause, elle est assurée par la Garde côtière canadienne (GCC), organisme spécialisé du ministère des pêches et des océans.

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)



# LE FINANCEMENT DE L'INTERVENTION

La Caisse d'indemnisation des  
dommages dus à la pollution par les  
hydrocarbures causée par les navires  
(CIDPHN).

Elle vise tous les déversements  
d'hydrocarbures, quels que soient le  
produit et le type de navire.

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)



[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)

# LES PARTICULARITES FINANCIERES

La CIDHPN est financée par des contributions des donneurs d'ordre des mouvements d'hydrocarbures.

Elle gère la contribution canadienne  
au FIPOL



# LES PARTICULARITES TECHNIQUES

Le demandeur peut se tourner  
vers la CIDHPN ou directement  
vers le FIPOL

La CIDHPN applique les règles  
d'éligibilité du Fipol.

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)



# LE FONDS POUR DOMMAGES A L'ENVIRONNEMENT

Il couvre toutes les formes de  
dommages à l'environnement

Il est géré par Environnement Canada

Il est financé par une partie des  
amendes et autres versements pour  
offense aux règles environnementales

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)

## UN EXEMPLE DE FINANCEMENT

Le 19 mars 2006, la plate-forme de forage *Rowan Gorilla VI*, qui se ravitaillait en carburant à partir d'un navire, a rejeté entre 5 et 6 m<sup>3</sup> de diesel à la mer.

Le propriétaire a plaidé coupable de déchargement illégal d'hydrocarbures devant la Cour provinciale, qui lui a infligé une amende de 70 000 \$ dont 35 000 \$ pour le Fonds pour dommages à l'environnement.

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)





[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)  
[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)

## UN EXEMPLE D'ACTION

1995 : Bird Studies Canada, Région atlantique, a reçu 35 000\$ du FDE pour réaliser un guide de poche des oiseaux échoués sur les plages de l'Atlantique. Ce guide aidera les groupes communautaires et les bénévoles à recueillir des renseignements sur les oiseaux échoués, notamment l'espèce, l'âge et le sexe.



# AU TOTAL : UN SYSTEME PRAGMATIQUE

Un outil pour prendre du FIPOL ce qu'il peut  
donner plus  
un autre outil pour prendre d'ailleurs ce que  
le FIPOL ne veut pas donner

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 -  
FRANCE

Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 91 38

[contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)

<http://www.cedre.fr>